

Liberté Égalité Fraternité

## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

### DIEPAT/20-873-1236 du 14/12/2020

# ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES ATRF - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les adjoints techniques de recherche et formation d'administration de l'Etat

Dossier suivi par : Mme AUZET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des Adjoints techniques de recherche et formation

portant désignation des représentants de l'administration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



### Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT)

Liberté Égalité Fraternité

> Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018);

**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) :

**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;

**CONSIDERANT** la nomination en date du 30 novembre 2020 de Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY en qualité d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources et relations humaines dans l'académie d'Aix Marseille.

#### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et formation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Titulaires	Suppléants
Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président Gérard MARIN, Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des elations et des ressources humaines Laurent BARBIERI, Directeur général des services, Aix-Marseille Université Stéphane BOURDAGEAU, Directeur des essources humaines, Avignon Université Sylvie NEAUPORT, Directrice du pôle de gestion des personnels, Aix-Marseille Université	<ul> <li>Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, Rectorat</li> <li>Isabelle TARRIDE, IA-IPR des sciences physiques et chimie</li> <li>Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR de sciences et Vie de la Terre</li> <li>Fatiha HACHEMI, Proviseure, LP Leau, Marseille</li> <li>Aline MOULIN, Directrice générale de l'Ecole Centrale de Marseille</li> <li>Nathalie QUARANTA, Chef du bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico sociaux</li> </ul>

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

